

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Conseil Municipal de Colmars-les-Alpes

Séance du mardi 26 septembre 2023

Date de la convocation: 22/09/2023

Membres en exercice :
11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe BARBAROUX

Présents : 8

Présents : Christophe BARBAROUX, Maxime BLANC, Jean-Louis CORNILLE, Claude GIRARD, Cyrille GIRIEUD, Aline MARENGO, Laurence ROBION-LEPORT, Magali SURLE-GIRIEUD

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Olivier BOIZARD par Christophe BARBAROUX, Sandrine MONTAGNON par Maxime BLANC

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Hugues BEESAU

Secrétaire de séance: Aline MARENGO

DE_2023_046

Objet: Demande de fonds de concours à la CCAPV pour l'audit énergétique de l'école maternelle -

Considérant que dans le cadre de la valorisation du fonds de transition énergétique, issu de la vente des CEE (Certificats d'Economies d'Energie) du programme partenarial entre le Parc Naturel Régional du Verdon et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de lumière » (délibération n°2021-03-10 du 11 mai 2021), la commune de Colmars-les-Alpes peut solliciter le cofinancement de l'audit énergétique de l'école maternelle à hauteur de 50% du coût de l'audit (aide plafonnée à 2.500 € par audit énergétique) soit 2 375 €.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de réaménagement du bâtiment abritant l'école maternelle et ses proches abords.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de lumière » un fonds de concours pour l'audit énergétique du bâtiment abritant l'école maternelle.

Approuve le plan de financement suivant :

Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/09/2023
004-210400610-20230926-DE_2023_046-DE

Dépenses

4 750 € H.T.

Recettes

Subvention CCAPV: 50 %

2 375 €

Autofinancement 50 %

2 375 €

TOTAL

4 750 €

Mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré à Colmars-Les-Alpes les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

Secrétaire de séance

Madame Aline MARENGO

Madame le Maire,
Magali SURLE-GIRIEUD



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes.

Affiché le: